Étude sur le cyber-harcèlement des jeunes **[1]**

La Caisse d'épargne et l'association e-Enfance/3018 ont publié comme chaque année une étude sur le cyberharcèlement menée en ligne sur 1200 binômes parents-enfants (de 8 à 18 ans scolarisés). Il est constaté chez les jeunes sondés que la fréquentation des réseaux sociaux est en forte hausse par rapport à 2022. Cette augmentation de la présence sur les réseaux sociaux s'accompagne pour les jeunes d'une forte confrontation au cyberharcèlement, un phénomène qui a touché, en 2023, 15 % des enfants de 8 à 10 ans en primaire, 25 % des collégiens et 27 % des lycéens. Le cyberharcèlement peut entrainer de lourdes conséquences pour les victimes :52 % déclarent avoir eu des troubles de l'appétit ou ressenti du désespoir ;51 % affirment avoir rencontré des difficultés dans leur scolarité ;et 31 % reconnaissent avoir pensé au suicide. Par ailleurs, l'étude se penche aussi sur les jeunes auteurs de cyberharcèlement qui représentent 6 % des personnes sondées, soit 72 élèves sur les 1 200 de l'échantillon ayant admis avoir été à l'origine de cyberharcèlement. Ceux-ci ont exprimé plusieurs motivations telles que la distraction (47 % le font pour rire), la vengeance (10 %), la volonté d'appartenir à un groupe (53 % dont 29 % disent qu'ils agissent pour faire comme les autres). Enfin, l'étude s'intéresse aussi de près aux parents qui sont 70 % à déclarer ne pas avoir l'impression de contrôler les usages de leurs enfants sur les réseaux sociaux. 90 % des parents souhaiteraient, en conséquence, davantage d'information en matière de cyberharcèlement, le renfort de sanctions, une forte sensibilisation des jeunes ainsi que la formation des adultes sur le sujet.
En savoir plus (eudonet.com) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/%C3%A9tude-sur-le-cyber-harc%C3%A8lement-des-jeunes
[2] https://xrm.eudonet.com/XRM/at?tok=A1E437BD&cs=SEZCpsM48jhQHsg7VglYvQkY3dZAp5q25ysitIj4FPp-Q-lBby4ZA5Xbb-JoK3F4&p=26qteH2RHB6Q4eCN6VKK0_N9IedxynQO67I6y_QRDgIQJAJWNjI_M-4GLsm_w3cCA9yZfjz4HEE%3d